

Quelle que soit votre situation, fonctionnaire titulaire, contractuel, vacataire, actif ou retraité, ou sous contrat privé, en qualité d'adhérent de la MCF, votre affiliation sécurité sociale est gérée par la Caisse Primaire d'assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence.

Vous pouvez obtenir les coordonnées de cette CPAM via le site ameli.fr ou en contactant la mutuelle.